

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial	53 518		53 518	53 518
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	3 277	1 624	1 653	2 103
	Autres immobilisations corporelles	28 153	28 153		
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	600		600	600
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	1 337		1 337	1 337
	Total de l'actif immobilisé (III)	86 886	29 777	57 108	57 558
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	495		495	1 145
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	16 212		16 212	59 324
	Autres créances	30 097		30 097	50 477
	Charges constatées d'avance				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	105 761		105 761	78 662
	Total de l'actif circulant (IV)	152 565		152 565	189 608
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	239 450	29 777	209 673	247 166

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

1 337

(2) dont créances à plus d'un an

29 400

29 400

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	200 283	198 700
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	(12 822)	1 582
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	195 710	208 533
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE (1)	Total des autres fonds propres		
DETTE (1)	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE (1)	Total des provisions		
	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	158	158
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 214	30 372
DETTE (1)	Dettes fiscales et sociales	7 591	5 961
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2 143
	Produits constatés d'avance (1)		
DETTE (1)	Total des dettes	13 963	38 633
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		209 673	247 166
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(12 822,31)	1 582,38
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		13 963	38 633
(2) Dont emprunts participatifs			

Certific conforme 18/06/2026



A2F MENUISERIE

Société à responsabilité limitée
Capital social : 7 500 euros
Siège social : 69, Rue de Paris
77183 CROISSY BEAUBOURG
RCS Meaux 484 420 591

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 juin 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six
Le dix-huit juin,
À dix heures,

La société A2F MENUISERIE (A2F), Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital 7 500 Euros, divisé en 750 parts sociales de 10 euros chacune, ayant son siège social 69, Rue de Paris 77183 Croissy-Beaubourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 484 420 591, Associé Unique de la société « A2F MENUISERIE (A2F) », et Président de ladite société, représentée par Monsieur Antonio FERNANDES FERREIRA en sa qualité Président de la société A2F MENUISERIE (A2F).

1. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe du dernier exercice social clos le 31 décembre 2025.
2. Transferts du report à nouveau dans les réserves
3. Affectation des résultats
4. Approbation de la rémunération du gérant
5. Quitus à la Présidente.
6. Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Première Décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport sur l'activité et des comptes annuels de clos au 31 décembre 2025.

Approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils ont été établis par le Président, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième Décision

Le gérant rappelle que le solde créditeur du compte « Report à nouveau » s'élève à la somme de 200 283€ et que le compte « Autres réserves » s'élève actuellement à 0,00 €.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de transférer la totalité du report à nouveau, soit 200 283€ en autres réserves.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité :

- de transférer la somme de 200 283€ correspondant au solde du report à nouveau dans les autres réserves ;
- en conséquence, le compte « Report à nouveau » est soldé et le compte « Autres réserves » est augmenté d'autant.

Troisième Décision

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 12 822 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice :	12 822 €
Autres réserves :	200 283 €
Solde bénéficiaire :	187 461 €
Dotation de la réserve légale :	0€
Solde distribuable :	187 461 €
Affectation aux parts à titre de dividende	0€
Affectation en autres réserves	187 461 €
Total égal :	187 461 €
Déficit de l'exercice :	12 822 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la présente résolution.

Quatrième Décision

L'assemblée générale approuve les rémunérations versées aux gérants au titre de l'exercice écoulé, à hauteur de 39 000 € charges sociales en sus, précisé que monsieur Antonio FERNANDES FERREIRA a perçu, en sa qualité de gérant.

Les charges sociales personnelles des cogérants sont prises en charge par la société.

Cinquième Décision

L'Associé Unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sixième Décision

L'Associé unique prend acte qu'aucune nouvelle convention relevant de l'article L.227-10 du Code du Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice 2025.

Dernière Décision

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Président

Monsieur Antonio FERNANDES FERREIRA,

